

## Table des matières 15.10.2012

No. Livraison: 6853163  
N° d'abonnement: 1066062  
N° de thème: 999.6  
Coupures: 1  
Pages de suite: 2  
Total des pages: 3

Banque Cantonale de Genève  
Communication  
Madame Emmanuelle Merle-Thoi  
Quai de l'Île 17  
Case postale 2251  
1211 Genève 2

	<b>Tirage</b>	<b>Page</b>
15.10.2012 Le Temps <i>«Les Suisses sont mûrs pour une réforme»</i>	42'433	1



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 42'433  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 999.6  
N° d'abonnement: 1066062  
Page: 13  
Surface: 65'577 mm<sup>2</sup>

# «Les Suisses sont mûrs pour une réforme»

## > 2e pilier

**Albert Gallegos (BCGE) dresse le bilan d'un débat qui ressort «repolitisé» de la procédure d'audition du rapport fédéral**

Propos recueillis par Servan Peca

Albert Gallegos est responsable du conseil patrimonial et de la prévoyance à la Banque Cantonale de Genève. Eminent spécialiste du domaine, il a aussi coécrit l'ouvrage *Le Guide de votre prévoyance*, coédité par *Le Temps*. Alors que, le 30 août dernier, s'est achevée la procédure d'audition du rapport du Conseil fédéral sur la réforme du 2e pilier, Albert Gallegos livre un constat «un peu décevant»: au lieu d'en sortir grandi et décomplexé, le débat en ressort encore plus politisé qu'il ne l'était déjà.

**Le Temps: Qui a donné son avis sur le contenu du rapport du Conseil fédéral?**

**Albert Gallegos:** Il y a eu 78 participants non officiels et une quarantaine de réponses de partis ou d'associations faitières. On peut aussi souligner qu'il y a presque autant d'avis différents que de répondants.

**– Est-ce à dire qu'aucun des avis exprimés ne se rejoint?**

– D'une manière générale, ces réactions sont sans surprise. Les clichés persistent. C'est un peu décevant, tout le monde est resté dans son rôle et a voulu préserver ses acquis. Les réponses sont restées politiquement correctes, alors que le rapport avait le mérite

d'aborder toutes les questions en brisant des tabous.

**– Un exemple?**

– Sur la question de la flexibilisation des politiques de placement des caisses, par exemple. Les groupements de droite, ou libéraux, veulent une plus grande ouverture. A contrario, les partis ou associations représentant plutôt la gauche y sont réticents. C'est sans surprise,

et c'est surtout représentatif de la situation: il va être très difficile de contenter tout le monde.

**– Aucune tendance ne se dégage-t-elle de ces réponses?**

– Oui, il semble clair qu'un consensus se dégage sur un point, au moins: une large majorité admet, plus ou moins ouvertement, que le taux de conversion devra être abaissé tôt ou tard.

**– Mais le peuple a refusé de l'abaisser à 6,4%, il y a deux ans à peine.**

– Le timing n'était pas bon. L'Etat venait de renflouer UBS... Au vu de la maturité politique des citoyens suisses, et même s'ils ont refusé cette baisse en 2010, je suis convaincu que si on leur explique clairement les enjeux et les (dés)équilibres, ils comprendront très bien que c'est une mesure inévitable. On peut déjà sentir une vraie prise de conscience de leur part.

**– Avez-vous des exemples concrets de cette prise de conscience?**

– Prenez ce récent sondage d'Axa, par exemple. Il montre que près de la moitié des assurés actifs seraient prêts à cotiser plus et plus long-

temps pour avoir droit aux mêmes prestations à la retraite. Ce résultat est très parlant.

**– Est-ce briser un tabou que de dire que le taux de conversion doit être abaissé?**

– Non, une majorité l'a compris. Il n'y a qu'à voir le taux de conver-

sion appliqué par des assureurs privés, pour la partie surobligatoire: 5,8%, parfois moins. Eux sont obligés de tenir compte des réalités financières et démographiques. Ils restent donc hors du domaine politique pour garder une logique économique.



« Les réponses sont restées politiquement correctes, alors que le rapport du Conseil fédéral abordait toutes les questions, sans tabou »

**Albert Gallegos**

Responsable de la prévoyance à la Banque Cantonale de Genève

**– Le débat reste-t-il trop politique?**

– Certainement. Regardez par exemple le taux d'intérêt minimal [hypothèse pour déterminer à quel taux peut être rémunéré le capital accumulé, ndlr]. C'est un taux clairement politique. C'est d'ailleurs le Conseil fédéral qui le détermine. Sur ce sujet, une majorité dit qu'il faut sortir de ce modèle et laisser le libre choix aux caisses. C'est une formule qui semble tenir la route mais les oppositions restent fortes. Cela dit, il faudrait que la fixation de



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 42'433  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 999.6  
N° d'abonnement: 1066062  
Page: 13  
Surface: 65'577 mm<sup>2</sup>

ce taux se fasse sur des critères objectifs!

#### – Quelle est la prochaine étape du processus politique?

– Excellente question! Tout ce que l'on sait, c'est que le conseiller fédéral Alain Berset veut lier le débat sur le 2e pilier à celui sur l'AVS. Cela risque de peser sur la rapidité des réformes, ainsi que

sur la dépolitisation du débat. Car si le 2e pilier concerne avant tout la politique sociale des entreprises, l'AVS définit d'abord la politique sociale de l'Etat. Rappelons toutefois que c'est le peuple qui décidera du futur du 2e pilier, donc les partis. Il est donc assez logique de ne parvenir que difficilement à se départir du débat politique.

#### – Selon vous, les réformes doivent être immédiates?

– Ce qui est certain, c'est que la situation économique va dicter le rythme. Ce serait une erreur d'attendre que les marchés financiers se portent mieux pour prendre des décisions. Qui peut, aujourd'hui, prédire l'avenir? Ni le plus brillant économiste ni le banquier le plus performant.

## Un rapport d'audition, 70 pages, 99 questions et des centaines de réactions

### ➤ Extraits choisis des (dés)accords des partis et des groupes d'intérêt

Le rapport d'audition compte 70 pages et se présente sous la forme d'un sondage. Il résume les réponses à 99 questions.

#### ■ «Approuvez-vous l'analyse du Conseil fédéral (CF) de la situation sur le taux de conversion?»

Pour rappel, le rapport du CF admet qu'un taux de conversion de 6,4% est «un changement nécessaire» et s'attend à deux effets pour combler les déséquilibres – de 600 millions par an –, si ce taux demeure trop élevé: mesure d'assainissement des caisses et incitation à prendre plus de risques dans les placements. Le CF rappelle également que la valeur des rentes futures sera dépréciée par l'effet de l'inflation entre la période de cotisation et celle des versements.

A cette question, 43 participants ont répondu «plutôt oui», dont la Finma, economiesuisse, le PDC, l'ASIP, la FER, l'ASB ou l'ASA. 36 participants ont répondu négativement, dont l'USS, l'USAM, le PLR ou le PS. L'UDC souligne qu'au vu du taux de conversion trop élevé, le 2e pilier se transforme «lentement en système de répartition». Le parti envisage notamment une «flexibilisation du niveau des rentes et une plus longue durée de cotisation».

Le PS, lui, réclame une analyse

plus pertinente, surtout pour ce qui concerne l'espérance de vie et le rendement des capitaux. «Il faut, dit aussi le Parti socialiste, tenir compte du fait que l'espérance de vie n'est pas la même pour toutes les classes sociales.» Comme la Fares et l'Avivo, il conteste la déclaration du CF selon laquelle «on admet largement aujourd'hui qu'un niveau de 6,4% sera approprié à l'horizon 2015».

#### ■ «Êtes-vous en faveur du statu quo pour les versements en capital?»

47 participants, dont l'UDC, l'ASB ou economiesuisse, ont répondu «plutôt oui», contre 38 «plutôt non», dont le PS, Travail.Suisse ou le PDC. «On retrouve ici les clichés et les clivages habituels», commente Albert Gallegos.

#### ■ «Êtes-vous pour interdire le versement en capital de la part obligatoire et pour autoriser celui de l'intégralité de la part surobligatoire?»

36 participants oui, 49 non (UDC, PBD, USAM, Travail.Suisse, ASIP, etc.). Quelques-uns des opposants jugent cette proposition antisociale, parce que limiter le retrait de l'avoir avantagerait les assurés bénéficiant de revenus supérieurs à la moyenne. Eux «n'ont pas forcément besoin du 2e pilier pour constituer les fonds propres pour l'achat d'un logement», ajoute la Fédération romande immobilière (FRI).

#### ■ «Êtes-vous pour une uniformisation des bonifications de vieillesse?»

11 participants (dont Travail.Suisse et l'Union suisse des fiduciaires) ont répondu «plutôt oui», 68 autres, plutôt non, dont les Verts, le PS, l'ASB, l'ASA ou la SEC Suisse. «Ce clair rejet est assez paradoxal, reprend Albert Gallegos, car pour compenser les déséquilibres actuels, on aspire à faire travailler davantage les seniors. Mais en laissant ce taux intact, ceux-ci restent moins attractifs aux yeux des employeurs, car ils resteront plus chers à assurer.»

Ici, le surcoût évoqué par le CF, de 800 millions à 2 milliards par an, a pu être décourageant, ajoute le spécialiste. A noter que, pour Travail.Suisse, favorable à une uniformisation, cette problématique ne doit pas être traitée dans le cadre de mesures de compensation des effets de l'abaissement du taux de conversion.

#### ■ «Êtes-vous pour un modèle de libre choix de la caisse de pension?»

Ils sont sept, dont l'UDC et le PLR, à y être favorables et 73 à s'y opposer. Le PLR y verrait une augmentation de la concurrence entre les caisses, cela renforcerait la position des assurés. L'ASB, qui plaide pour une meilleure distinction entre les marges de manœuvre dans les domaines obligatoire et surobligatoire, regrette l'intitulé «trop



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 42'433  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 999.6  
N° d'abonnement: 1066062  
Page: 13  
Surface: 65'577 mm<sup>2</sup>

restrictif de la question». Elle serait elle aussi favorable à une meilleure concurrence entre caisses. B+B Prévoyance propose de son côté que les assurés ne puissent choisir leur caisse que lorsque la leur est en découvert ou en liquidation par-

tielle. Dans ce cas, précise la société de conseil, la prestation de libre passage devrait être conservée dans la précédente caisse jusqu'à ce que le découvert soit résorbé.

Albert Gallegos estime qu'il y aurait un «risque de déresponsabi-

lisation des employeurs, sachant que leurs employés peuvent aller ailleurs s'ils le souhaitent. En outre, pour attirer des assurés, les caisses devraient faire du marketing. De quoi augmenter un peu plus leurs coûts de fonctionnement...» **S. P.**

## L'année 2012 aura souri aux plus audacieux

